



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 1<sup>er</sup> juin 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Appui à la coalition des maires contre le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville

6. **Finances municipales**

-----

7. **Ressources humaines**

-----

8. **Loisirs et bibliothèques**

-----

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

9.1.1 SA-014-IN-15 Achat de charbon actif en poudre

9.2 Travaux prévus au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Signalisation sur la rue Saint-Jacques

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2297-TP-15 Réfection des façades de l'usine de filtration de la rive ouest

11.1.2 SA-2300-TP-15 Fourniture d'une souffleuse à neige détachable

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2015-3464 Stéphanie Baribeau – Immeuble situé au 268, rue Prairie

13.1.2 DDM-2015-3468 Michael Desmarais – Immeuble situé au 203, rue De Bavière

13.1.3 DDM-2015-3472 Marc-André Bernier – Immeuble situé aux 692-698, rue Saint-Jacques

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA-2015-3456 Yolande Bergeron – Immeuble situé au 759, 3<sup>e</sup> Rue

13.2.2 PIIA-2015-3473 Mario Gervais – Immeuble situé au 834, chemin du Grand-Bernier sud

13.2.3 PIIA-2015-3476 Rose Manon Cotnoir – Immeuble situé au 239, rue Champlain

13.2.4 PIIA-2015-3478 Sandra Moreira – Immeuble situé au 136, rue Richelieu

13.2.5 PIIA-2015-3480 Groupe BC2 – Immeuble situé au 200, boulevard Omer-Marcil

13.2.6 PIIA-2015-3481 Normand Marcil – Immeuble situé aux 171-173, rue Longueuil

13.3 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.3.1 ZAP-2015-3485 Les Immeubles Maval inc. – Immeuble situé au 587, 4<sup>e</sup> Rang sud

#### 13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

##### 13.4.1 Règlement n° 1340

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie de la zone H-4997, située entre le chemin Évangéline et la rivière L'Acadie, non loin de l'intersection du chemin du Clocher, et ce, dans le but d'autoriser spécifiquement certains usages du groupe industrie (I), soit :
  - I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons);
  - I1-15-18 (Fabrication de matrices, de moules, d'outils tranchants ou à profiler en métal);
  - I1-16-01 (Fabrication de machinerie pour le commerce ou les industries);
- agrandir la zone H-5590 à même une partie de la zone H-5562, située entre le chemin des Patriotes Est et la rivière Richelieu, à proximité de la rue Mario, et ce, dans le but de retirer la classe « Maison mobile » du groupe habitation (H) et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale » »

##### 13.4.2 Règlement n° 1341

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3095, située de part et d'autre de la 15<sup>e</sup> Avenue, entre le boulevard d'Iberville et la rue Thuot, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Bifamiliale » et « Trifamiliale » du groupe Habitation (H);
- agrandir la zone C-2119 à même une partie de la zone H-2070, située à l'est du boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Léger, et d'autoriser les usages accessoires « Bar » et « Salle de spectacle sans nudité », à l'usage principal de la classe 3 (Restaurant) du groupe commerce et service (C) »

#### 13.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

##### 13.5.1 Règlement n° 1349

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2776, située au sud de la rue Bernier entre les rues Moreau et Pierre-Radisson, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Trifamiliale » et d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3063, située au sud de la 11<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Riendeau et Thuot, et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale », en plus de la classe « Unifamiliale » présentement permise et conséquemment d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains »

### 13.5.2 Règlement n° 1351

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages d'un bâtiment principal de la classe « Trifamiliale » dans la zone H-1674, située à l'est de la rue MacKenzie-King, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Georges;
- de modifier le nombre d'étages minimalement autorisé et la superficie de plancher d'un bâtiment principal dans la zone H-1874, située au sud de la rue Veilleux, entre la rue Jacques-Cartier Sud et la voie ferrée »

### 13.6 Adoption du projet de règlement suivant :

#### 13.6.1 Règlement n° 1350

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels » afin d'inclure la zone H-2752, apparaissant au plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

## 14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

## 15. Avis de motion

### 15.1 Règlement n° 1349

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2776, située au sud de la rue Bernier entre les rues Moreau et Pierre-Radisson, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Trifamiliale » et d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3063, située au sud de la 11e Avenue, entre les rues Riendeau et Thuot, et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale », en plus de la classe « Unifamiliale » présentement permise et conséquemment d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains »

### 15.2 Règlement n° 1350

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier le secteur de P.I.I.A. nommé « Projets intégrés résidentiels » afin d'inclure la zone H-2752, apparaissant au plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements »

### 15.3 Règlement n° 1351

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 à 6 logements et d'augmenter le nombre d'étages d'un bâtiment principal de la classe « Trifamiliale » dans la zone H-1674, située à l'est de la rue MacKenzie-King, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Georges;
- de modifier le nombre d'étages minimalement autorisé et la superficie de plancher d'un bâtiment principal dans la zone H-1874, située au sud de la rue Veilleux, entre la rue Jacques-Cartier Sud et la voie ferrée »

## 16. Règlements

### 16.1 Règlement n° 1316

« Règlement modifiant le règlement de construction n°0653, et ses amendements, dans le but de modifier les références au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection, et sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées »

### 16.2 Règlement n° 1318

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-1082 à même une partie de la zone C-1072, située au nord de la rue Saint-Jacques, dans le prolongement de la rue Caldwell, afin de ne plus permettre les usages des classes « 1, 2 et 3 » du groupe Commerce et service (C) et d'autoriser les usages de la classe « Légère » du groupe Industrie (I). Conséquemment les normes de lotissement sont réduites et l'entreposage extérieur est autorisé ;
- de modifier la section « A » de la zone d'érosion du ruisseau Samoïsette, laquelle zone est située à l'extrémité sud du territoire de la Ville, à proximité de la rue Jacques-Cartier Sud »

### 16.3 Règlement n° 1319

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de modifier la sous-classe C1-06, à l'article 38 relatif aux usages de la classe 1 du groupe commerce et service (C), en ajoutant l'usage C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place) et en retirant à la ligne 15, dédiée à « Galerie d'art » la vente au détail de produits artisanaux ;
- de modifier les articles 127 et 297 de manière à corriger l'usage additionnel correspondant à l'usage C1-06-19 pour les zones du groupe habitation (H) ou pour une habitation en milieu agricole;
- d'autoriser les usages de la sous-classe I1-03 (Industrie d'appoint à la construction), I1-14 (Fabrication de meubles et accessoires de maison) et C2-03 (Services spécialisés), ainsi que les usages C1-06-19 (Atelier d'artiste comprenant la vente au détail de toiles, sculptures, vitraux, poteries ou autres articles de décoration fabriqués sur place), C9-01-14 et C9-02-14 (Atelier de soudure) et (Service d'entreposage) dans la zone I-3001. Cette zone est délimitée au nord par une voie ferrée, à l'est par le boulevard Iberville et au sud par la 9<sup>e</sup> avenue »

16.4 Règlement n° 1325

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de ne plus permettre la classe « Unifamiliale » et de réduire les dimensions exigées pour un terrain, comportant un usage du groupe habitation, dans la zone C-2120, située au nord du boulevard Saint-Luc et à l'est de la rue Louis-Fréchette;
- d'inscrire une note particulière à la grille des usages et normes de cette zone, afin d'y aménager une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à la classe « Unifamiliale » »

16.5 Règlement n° 1345

« Règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de 2 000 000 \$ »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015 du Comité exécutif

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil au public**

21. **Levée de la séance**